

Droit du sol ou droit du sang : que dit la loi chez nos voisins européens ?

Par Juliette Paquier, le 12/2/2024 à 02h55

Le ministre de l'intérieur **Gérald Darmanin** a annoncé dimanche 11 février une révision prochaine de la Constitution afin de supprimer le droit du sol à Mayotte. Ce principe juridique est en vigueur chez plusieurs de nos voisins européens, mais sous certaines conditions supplémentaires.

Emmanuel Macron devait recevoir lundi 12 février les ministres de l'intérieur **Gérald Darmanin** et déléguée aux outre-mer **Marie Guévenoux**, rentrés de Mayotte, où ils ont annoncé la suppression du droit du sol sur l'île de l'océan Indien. La mesure doit passer par « *une révision constitutionnelle que choisira le président de la République* », a indiqué dimanche **Gérald Darmanin** à sa descente d'avion.

Naturalisation : et vous, pourriez-vous devenir Français ?

Le droit du sol, ou *jus soli*, garantit la nationalité du pays à un enfant qui est né sur le territoire. En France, ce principe juridique s'applique aux nouveau-nés dont l'un des parents est né sur le territoire. Il concerne également, à leur majorité, les enfants nés de deux parents étrangers, sous réserve qu'ils aient résidé dans l'Hexagone pendant au moins cinq ans depuis l'âge de 11 ans. Ce « double droit du sol » est également en vigueur chez la plupart de nos voisins européens, avec parfois certaines conditions supplémentaires.

Double droit du sol

Plusieurs pays européens garantissent le droit du sol, sous condition de résidence des parents étrangers dans le pays concerné pendant plusieurs années précédant la naissance de l'enfant. En Belgique par exemple, un enfant reçoit la nationalité si ses parents ont résidé dans le pays pendant cinq des dix années précédentes. Les enfants nés en Allemagne obtiennent la nationalité du pays à la condition que l'un des parents ait résidé en Allemagne pendant huit ans. Au Portugal, un enfant né sur le territoire de parents étrangers peut prétendre à la nationalité si ses parents ont habité au moins six ans dans le pays.

Passeport pour investisseur : ces pays qui vendent leur nationalité

L'Irlande a de son côté restreint son droit du sol absolu après un référendum en 2004. Un enfant n'obtient désormais la nationalité irlandaise que si ses parents étrangers ont résidé en Irlande pendant trois des quatre années précédentes. Le Luxembourg a réformé le droit du sol en 2008 pour garantir la nationalité à un enfant né sur le territoire d'un parent étant également

né dans le pays. En Espagne, où le double droit du sol est aussi en vigueur, toute personne née sur le sol espagnol peut obtenir le droit à la nationalité après seulement un an de résidence.

Primauté du droit du sang

D'autres pays européens ne reconnaissent pas le droit du sol, à l'instar du Danemark. Un enfant né de parents étrangers dans le pays ne devient danois que s'il a habité au Danemark les dix-neuf premières années de sa vie. La Constitution italienne ne prévoit pas non plus de droit du sol, de même qu'en Suisse. Pour obtenir automatiquement la nationalité de l'un des deux pays, il faut que l'un des deux parents ait la nationalité.

La carte d'identité : du bout de carton au document sécurisé

Au Royaume-Uni, toute personne née dans le pays avant le 1er janvier 1983 est citoyen britannique. Depuis, il faut qu'au moins un des parents soit britannique ou soit autorisé à résider sans limitation au Royaume-Uni.

Juliette Paquier